



URGENCE
CLIMATIQUE :
ON ENTRE
DANS LE
DUR !

**POUR NE PAS ENTERRER
L'OBJECTIF DES 2°C,
ENTERRONS LES POLITIQUES
QUI NE SONT PAS CLIMATO-
COMPATIBLES**

#MakeThePlanetGreatAgain

ou

#BusinessAsUsual

il faut choisir !

CONTENU

- p. 3: Résumé : « Il ne s'agit pas de faire de notre mieux, il s'agit de faire ce qui est requis »
- p. 6 : Urgence climatique : faut-il enterrer l'objectif des 2°C ?
- p. 10 : Les limites intrinsèques de l'Accord de Paris et de la gouvernance climatique
- p. 12 : Crime climatique : le temps des sanctions est venu, y compris pour les « Etats voyous »
- p. 14 : Du CETA à l'OMC en passant par la CNUCC, le commerce prime sur le climat !
- p. 16 : Les dangers de la neutralité carbone et des émissions négatives
- p. 18 : Emmanuel Macron : 6 mois à l'Elysée, 6 mois perdus pour le climat ?
- p. 20 : Nouveau Rapport - Le poids écrasant des lobbys gaziers sur Bruxelles
- p. 22 : Réforme du marché carbone européen : 200 milliards d'€ supplémentaires pour les pollueurs
- p. 24 : Délinquants du climat = délinquants fiscaux ! Les mettre au pas pour financer le climat !
- p. 26 : 1 million d'emplois climat : comment conjuguer climat et justice sociale ?
- p. 28 : Pas un euro de plus pour les énergies du passé, fossiles ou fissiles

CONTACT

Maxime Combes : maxime.combes@gmail.com - +33 6 24 51 29 44 - Twitter : MaximCombes
Attac France - 21 ter rue Voltaire 75011 Paris - www.france.attac.org

AVEC LA COLLABORATION DE

Geneviève Azam et Florence Lauzier

MISE EN PAGE

Mélanie Poulain

RÉSUMÉ

« IL NE S'AGIT PAS DE FAIRE DE NOTRE MIEUX, IL S'AGIT DE FAIRE CE QUI EST REQUIS »

Cette phrase de Winston Churchill n'a jamais été si appropriée qu'aujourd'hui en matière de lutte contre les dérèglements climatiques.

Marquées par la volonté de célébrer l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et par l'élection de Donald Trump, les deux années qui ont succédé à la COP21 ont substitué de l'indécision et de l'incertitude à un enthousiasme exagéré : de sérieuses menaces pèsent sur l'avenir et le contenu des politiques climatiques internationales et sur la possibilité de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C. Au désengagement des États et au transfert de la charge de l'action aux marchés et acteurs privés tels qu'énoncé lors de la COP22, nous en appelons au contraire à un urgent et nécessaire sursaut politique.

Un sursaut politique qui ne saurait se limiter à de nouveaux discours. Il ne suffit pas de dire « Make The Planet Great Again » ou prétendre porter le leadership climatique international pour être du bon côté de l'Histoire. Appeler la communauté internationale à se mobiliser contre le réchauffement climatique, comme le fera sans doute Emmanuel Macron à Bonn le

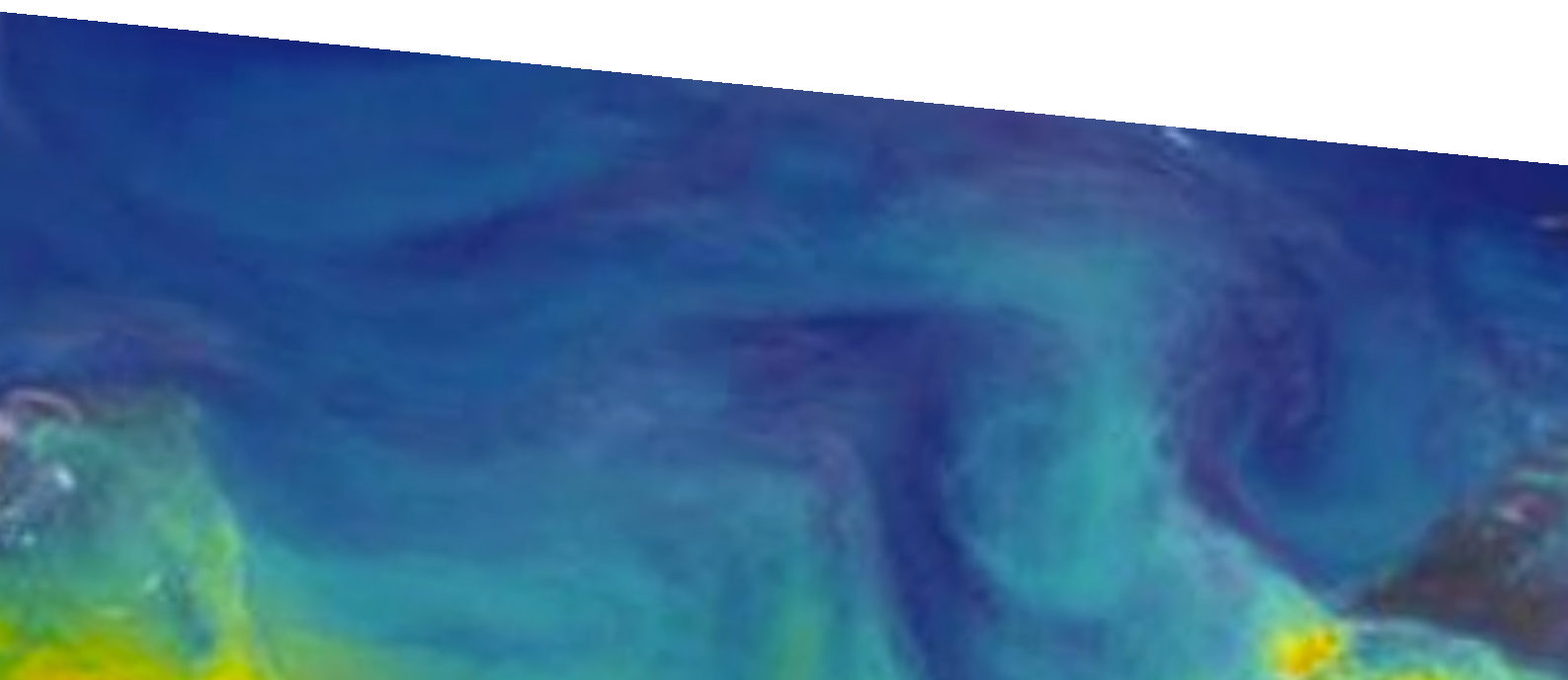
mercredi 15 novembre, est très largement insuffisant quand, dans le même temps, la liste des décisions de son gouvernement qui ne sont pas climato-compatibles s'allonge de jour en jour. La France, suite à ses revirements en matière de transition énergétique, ne vient-elle pas d'être mise à l'index lors de la COP23 ?

Alors que les émissions mondiales de CO₂ sont reparties à la hausse en 2007, la ligne de crête est étroite mais praticable. Il s'agit de trouver les voies juridiques, politiques, sociales pour empêcher des régressions aux effets irréversibles et faire en sorte, qu'enfin, après 25 ans de négociations climatiques internationales, les politiques menées soient à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas l'objectif des 2°C (ou celui des 1,5°C) qu'il faut enterrer mais les décisions politiques et économiques qui nous en éloignent de manière irréversible. Des Paradise Papers aux révélations sur les pratiques des multinationales en matière de lobbying et d'extraction d'énergies fossiles, nous avons la confirmation que la main invisible des marchés n'est pas plus verte qu'elle n'est naturellement sociale ou juste.

Quelques-unes des voies à suivre :

- la COP23 pourrait enfin reconnaître ce qui est désormais admis : contenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C implique de ne pas exploiter 80 % des réserves d'énergies fossiles ;
- la COP23 pourrait enfin instituer, comme vient de le proposer le Parlement européen, un cordon sanitaire entre les négociations et les lobbys liés aux énergies fossiles ;
- la poursuite des investissements dans le secteur des énergies fossiles peut être stoppée en organisant une transition garantissant l'emploi et la justice sociale ;
- les financements pour le climat pourraient être rapidement débloqués par l'introduction d'une véritable taxe sur les transactions financières au niveau européen et une lutte déterminée contre l'évasion fiscale, qui manque toujours cruellement ;
- l'impact de la globalisation économique et financière sur le climat, les sociétés et la démocratie peut être infléchi en ne ratifiant pas de nouveaux accords (CETA, etc) et en revoyant les politiques commerciales internationales au nom de l'impératif climatique ;
- la politique énergétique de l'UE (paquet énergie climat 2030 et Union de l'énergie), notoirement insuffisante, n'est pas une fatalité ;
- l'abandon et la non-mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses devraient pouvoir être sanctionnés par le droit international ;
- les décisions climaticides qui engagent la vie de millions de personnes pourraient être reconnues comme des crimes écologiques et jugées par une cour internationale.

De toute part s'élèvent des alertes sur l'urgence d'arrêter de tergiverser. On entre dans le dur : MakeThePlanetGreatAgain ou BusinessAsUsual, Emmanuel Macron et les autres chefs d'Etat doivent choisir.

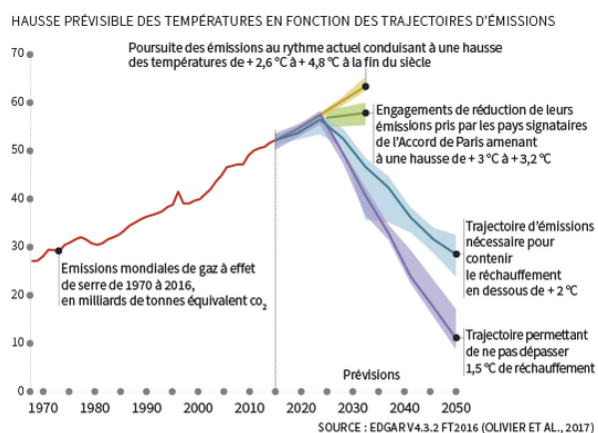


1. URGENCE CLIMATIQUE : FAUT-IL ENTERRER L'OBJECTIF DES 2°C?

A l'enthousiasme exagéré autour de l'Accord de Paris va-t-il se substituer un pessimisme généralisé sur l'impossibilité de maintenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C ? C'est le sentiment qui prédomine au regard des commentaires ayant entouré la publication du huitième [Emission Gap Report](#) du Programme des Nations-Unies pour l'environnement.

UN FOSSÉ INSOUTENABLE ENTRE « LE RÉEL » ET « LE SOUTENABLE »

Il suffit d'un graphique pour prendre conscience du problème : le fossé entre les engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) annoncés en amont de la COP21, et le niveau qu'ils devraient atteindre pour contenir le réchauffement climatique mondial en deçà des 2°C fixés par l'article 2 de l'Accord de Paris, est abyssal. A supposer que les Etats fassent tout parfaitement à compter de 2030, les calculs montrent en effet que les engagements des Etats pour la période 2020-2030 ne représentent qu'un tiers de ce qu'il faudrait faire.



Graphique tiré des données du PNUE, retravaillé par Le Monde.

Graphiquement, c'est frappant. Mathématiquement, c'est indiscutable : au rythme actuel, ce sont entre 11 et 13 gigatonnes de CO₂ équivalent (GtCO₂e) qui seront relâchés en trop dans l'atmosphère en 2030 pour rester en deçà des 2°C (sur un total d'environ 55 gigatonnes). Et bien plus pour rester en deçà des 1,5°C. Cet écart entre les 3°C ou plus, le réel, et les 2°C au moins, le souhaitable, n'est pas nouveau : trente jours avant la COP21, l'ONU publiait déjà une étude montrant la gravité de cet fossé.

POINT DE DÉPART POUR DE NOUVEAUX CRIMES CLIMATIQUES

Dès novembre 2015, lors de la PreCOP, nous avons interpellé¹, au nom de la coalition Climate Justice Now, Laurent Fabius et des ministres du monde entier en affirmant que ce n'était pas « *un bon point de départ pour aller plus loin* », comme l'affirmaient alors les architectes de l'accord de Paris, mais que c'était au contraire « *le point de départ pour de nouveaux et plus nombreux crimes climatiques dans le futur* ». Une gravité inlassablement martelée depuis.

Logiquement, il était attendu de la COP21 qu'elle serve à résorber ce fossé, c'est-à-dire que les Etats se partagent l'effort supplémentaire nécessaire pour ne pas dépasser les 2°C. Il n'en a rien été. Pas plus que lors du processus de ratification de l'Accord de Paris et de la COP22 à Marrakech en 2016. Et la COP23 à Bonn n'y changera rien. Cette tâche, importante s'il en est, a été reportée à plus tard, au mieux lors du Dialogue « facilitatif » de 2018, au pire en 2023.

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SE CONJUGUE AU PRÉSENT...

Deux ans après la COP 21, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) continuent donc à augmenter : + 0,5 % en 2016 selon les dernières données disponibles² conduisant à une hausse record de la concentration atmosphérique de CO₂ (+0,83 % pour atteindre 403 ppm)³. Les taux d'accroissement du CO₂ et du CH₄ entre 2015 et 2016 sont plus élevés que les taux moyens constatés sur les dix dernières années.

L'année 2017, marquée par des phénomènes climatiques extrêmes record, est en passe de figurer au palmarès des trois années les plus chaudes jamais enregistrées⁴. Les records s'empilent (température mondiale, concentration de CO₂, superficie des banquises, niveau des mers), transcrivant une profonde déstabilisation du système climatique mondial, aux conséquences toujours plus lourdes. Ils devraient replacer l'urgence climatique au cœur des priorités.



... MAIS LES POLITIQUES CLIMATIQUES SE CONJUGENT ESSENTIELLEMENT AU FUTUR.

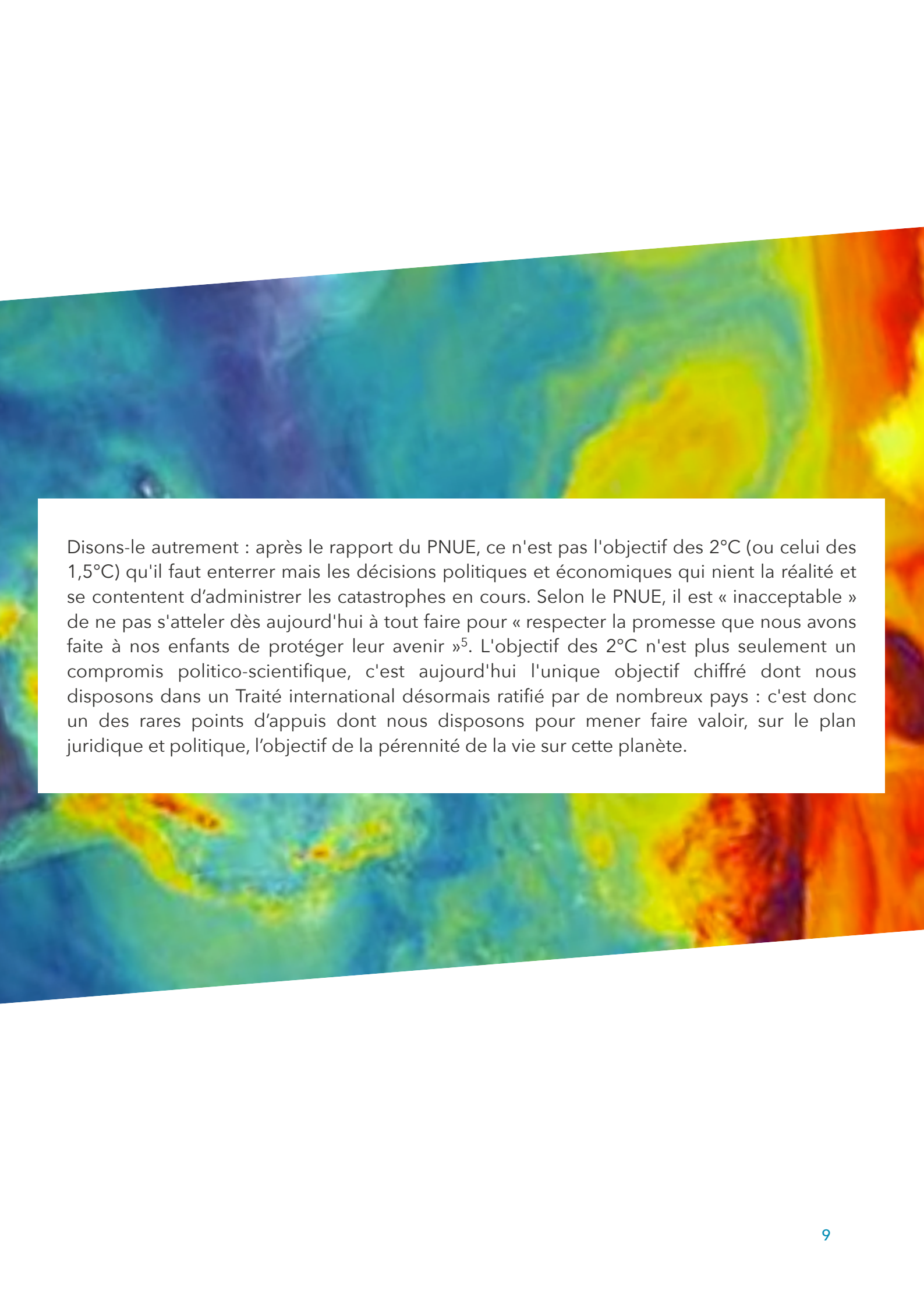
Pourtant, à ce jour, l'Accord de Paris, qui porte sur la période post-2020, n'a pas été accompagné de mesures immédiates qui soient à la hauteur des discours prononcés. Ni pour le pré-2020 ni pour l'après. Comme si l'accumulation de savoirs scientifiques restaient sans effet sur les politiques publiques. L'élection de Donald Trump et sa décision de retirer les Etats-Unis de l'Accord de Paris sont souvent avancés pour expliquer l'inertie actuelle des politiques climatiques internationales.

C'est oublier un peu vite que la Commission européenne et les États membres refusent d'augmenter leurs engagements pour 2030, multiplient les échappatoires pour les pollueurs (réforme du marché carbone etc) et continuent de soutenir massivement la construction d'infrastructures gazières inutiles. Sans oublier la mise en application provisoire du CETA et la négociation de nouveaux accords.

C'est oublier également que derrière un hashtag bien trouvé permettant à Emmanuel Macron de se présenter comme un anti-Trump, se cachent déjà de nombreux renoncements et décisions qui ne sont pas climato-compatibles. C'est oublier enfin que les multinationales liées à l'industrie des énergies fossiles défendent leur situation de rente chaque fois qu'elles le peuvent et que les gouvernements ne leur opposent que peu de résistance, dans le meilleur des cas.

ALORS FAUT-IL ENTERRER L'OBJECTIF DES 2°C ?

Personne ne devrait découvrir aujourd'hui que contenir le réchauffement climatique en deçà des 2°, et mieux en deçà de 1,5°C, est un objectif ambitieux qui nécessite de profondes transformations socio-économiques et des politiques climatiques plus volontariste qu'actuellement : c'est ce que montrent les scientifiques et ce qu'exigent les ONG depuis des années. Ce qui rend cet objectif chaque jour plus difficile à tenir ne provient pas du fait qu'il est en lui-même trop ambitieux - à 2°C les conséquences du dérèglement climatique seront déjà dévastatrices - mais du temps perdu et de l'inefficacité des politiques climatiques menées depuis près de trente ans.



Disons-le autrement : après le rapport du PNUE, ce n'est pas l'objectif des 2°C (ou celui des 1,5°C) qu'il faut enterrer mais les décisions politiques et économiques qui nient la réalité et se contentent d'administrer les catastrophes en cours. Selon le PNUE, il est « inacceptable » de ne pas s'atteler dès aujourd'hui à tout faire pour « respecter la promesse que nous avons faite à nos enfants de protéger leur avenir »⁵. L'objectif des 2°C n'est plus seulement un compromis politico-scientifique, c'est aujourd'hui l'unique objectif chiffré dont nous disposons dans un Traité international désormais ratifié par de nombreux pays : c'est donc un des rares points d'appuis dont nous disposons pour mener faire valoir, sur le plan juridique et politique, l'objectif de la pérennité de la vie sur cette planète.

2. LES LIMITES INTRINSÈQUES DE L'ACCORD DE PARIS ET DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE

Depuis 25 ans, les États-Unis fixent les contours des politiques climatiques et en limitent l'ambition. C'est à l'occasion du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, dont est issu la Convention des Nations Unies sur le changement climatique, que le président américain Georges Bush père prononça la phrase devenue ensuite célèbre : « Le mode de vie américain n'est pas négociable ». Cette représentation de la puissance américaine, a conduit les États-Unis à refuser de ratifier le premier traité international sur le climat, le protocole de Kyoto, adopté en 1997. Ils en avaient pourtant infléchi le contenu en ajoutant des mécanismes de flexibilité d'où découlent les marchés du carbone, instrument inefficaces et inadaptés et pourtant toujours promus aujourd'hui.

Ce refus de toute contrainte internationale sera pour partie à l'origine de l'échec de la conférence de Copenhague en 2009, échec pour lequel les États-Unis et les pays industriels ont une responsabilité majeure. Ce blocage récurrent a conduit les architectes de l'Accord de Paris à mettre sur pied un traité basé sur un droit non contraignant qui incite plutôt qu'il ne régule

ou sanctionne (*soft law*), des engagements volontaires (*bottom up*) déconnectés des objectifs globaux de réduction d'émissions et sans feuille de route clairement établie, des (maigres) financements concentrés sur ce qui est jugé rentable au détriment de l'adaptation, et l'implication toujours plus grande d'une multitude de partenaires privés (*multi-stakeholder approach*) dont les promesses ne sont ni critérisées, ni contrôlées.

Célébré sans limite, le succès politique et diplomatique de l'Accord de Paris l'a été au prix de l'ambition. L'accord ne formule aucun engagement contraignant et aucune feuille de route précisément définie pour contenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C ou d'1,5 °C. Dessinés en fonction des lignes rouges fixées par le Sénat américain - rien de contraignant - et par la présidence chinoise - rien qui ne remette en cause le développement économique du pays d'ici à 2030 - les contours de l'Accord de Paris limitent considérablement les capacités de l'outil dont nous héritons de la COP 21, et plus largement de 25 ans de négociations.

Afin de ne pas entacher le récit de la victoire de Paris et ses effets d'entraînement, les réactions politiques à l'élection de Donald Trump ont consisté à affirmer que le processus de lutte contre le réchauffement était enclenché partout et que les acteurs économiques avait compris les opportunités d'une économie bas carbone. Après 40 ans de désengagement de la puissance publique en matière économique au profit des transnationales et des marchés financiers, il s'agirait de désormais leur confier notre futur commun, renforçant la globalisation économique à l'origine d'une part importante du réchauffement climatique au détriment des politiques de relocalisation encore plus nécessaires au lendemain de l'élection de Trump.

Transférer la responsabilité de la mise en œuvre de la promesse de Paris aux acteurs non-étatiques est désormais présenté comme « l'assurance-vie » de l'Accord de Paris alors que nous avons au contraire besoin de garanties politiques pour accroître considérablement l'ambition des politiques climatiques locales, régionales, nationales et internationales. Au fond, cette narration revient à celle d'une sorte de fin de l'histoire pour le climat : après l'accord de Paris, universel et universellement célébré, il ne resterait plus qu'à régler les questions techniques, comme si les « solutions » au changement climatique étaient consensuelles et apolitiques, ce qu'elles ne sont pas. Comme si elles relevaient de l'habileté diplomatique ! On ne négocie pas avec le climat et les négociations terminées, aucune trêve des émissions ne peut être décrétée ! Fin de l'histoire et fin de la politique : le marché et la technique doivent pourvoir aux défaillances des États, dans un renversement de logique saisissant !

Les États-Unis refusent toute limite à l'extraction et à la combustion des énergies fossiles, ouvrant la voie à un renforcement des forces niant l'urgence et la nécessité d'un abandon programmé et organisé des énergies fossiles. Bien sûr que les États, les villes, les communautés, les mouvements sociaux qui avaient entamé la transition, vont poursuivre leurs alternatives et leurs résistances. Et les amplifier si possible. Mais nous savons aussi que des réglementations politiques sont nécessaires et urgentes pour assurer la pérennité de ces transitions et transformer profondément les soubassements énergétiques de cette machine à réchauffer la planète qu'est l'économie mondiale. La main invisible des marchés n'est pas plus verte qu'elle n'est naturellement sociale ou juste.



3. CRIME CLIMATIQUE : LE TEMPS DES SANCTIONS EST VENU, Y COMPRIS POUR LES « ETATS VOYOUS »

Condamner avec fermeté la décision de la Maison-Blanche consistant à retirer unilatéralement les États-Unis de l'Accord de Paris était indispensable. Unanime, ou presque, la communauté internationale l'a fait avec une intransigeance rare et justifiée. Endiguer la propagation d'un possible effet domino a également été mené à bien, du moins jusqu'ici. A ces deux premières réactions, ONG et mouvements sociaux y ont ajouté une exigence d'exemplarité envers les Etats et gouvernements qui se présentent désormais comme les gardiens du temple « Accord de Paris » pour qu'ils donnent plus d'ambition à leurs politiques climatiques respectives : quand on voit que l'Union européenne et les États européens s'y refusent, c'est essentiel.

POUR SUIVRE LES ETATS-UNIS DE CRIME CLIMATIQUE

Sept milliards d'habitants qui seraient fondés, sur le plan moral, à poursuivre Donald Trump et les Etats-Unis qui, de fait, se sont placés en pôle position pour être un jour condamnés d'écocide et/ou de crime contre l'humanité. Malheureusement, l'Accord de Paris ne donne aucun pouvoir légal de cet ordre aux institutions internationales, aux États et aux citoyens pour poursuivre les décisions climaticides. Alors qu'il faudrait disposer de règles

Ces trois réactions, aussi indispensables et justifiées soient-elles, montrent pourtant en creux toutes les limites des outils juridiques et politiques disponibles pour sanctionner une décision de cette importance. Une réalité que les plus optimistes minimisent en pointant le coût de l'isolation diplomatique de Trump, la contestation interne grandissante et le désavantage compétitif qu'enregistre l'économie américaine sur les marchés porteurs du « capitalisme vert ». Sans nier cette réalité, notons néanmoins que le coût politique et économique d'une décision qui impacte dangereusement et gravement la vie des 7 milliards d'habitants de la planète est relativement faible.

contraignantes et de mécanismes de sanction pour transformer le régime d'engagement volontaire actuel en une gouvernance climatique internationale instituée pouvant être à l'origine de sanctions internationales envers les Etats et acteurs économiques récalcitrants. Au contraire, la délégation américaine siège tranquillement à la table des négociations à Bonn, pour tenter de détruire ce qu'il reste de l'Accord de Paris, et trouver des alliés pour promouvoir les énergies fossiles et retarder toute réglementation éventuelle !

De tels régimes de sanction existent déjà dans le droit international. Quand un Etat contrevient aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, y compris quand il mène des politiques de transition énergétique, il peut-être poursuivi et sanctionné par des mesures de rétorsion. Rien de tout cela en matière de climat. Au droit dur et contraignant en matière de commerce et d'investissement correspond un régime d'engagements volontaires, non contraignants et non sanctionnables en matière de climat et d'environnement. Pourtant, seule la contrainte juridique peut contribuer à instituer une contrainte et un engagement politique forts qui priment sur les autres régimes légaux et sur les autres priorités.

LA BATAILLE DES ANNÉES À VENIR

La période qui s'ouvre est celle de la construction d'un droit international contraignant en matière de climat et d'environnement, doté de dispositifs de sanction internationale, qui l'emporte sur le droit du commerce et de l'investissement. A terme, il faudra en effet pouvoir sanctionner les États qui ne prendraient pas des engagements suffisants, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition. C'est une bataille de longue haleine, mais c'est celle qui est sur la table. Les catastrophes à venir pourraient en précipiter l'échéance.

Les propositions visant à instituer des rétorsions commerciales et diplomatiques envers les Etats voyous, la reconnaissance du crime d'écocide ou du crime climatique ou l'extension du mandat de la Cours pénale

internationale, et les perspectives d'une renégociation de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le réchauffement climatique ou de la mise sur pied d'un Traité contraignant sur les agissements des multinationales vont toutes dans le bon sens. D'ici là, les sociétés civiles ne sont pas démunies : dans l'histoire récente, les opérations de boycott international ont joué un rôle pour mettre fin à des des politiques inacceptables du point de vue du droit et de la morale. La question se pose envers les Etats-Unis et la Maison-Blanche, comme une première étape vers des sanctions internationales futures.



4. DU CETA À L'OMC EN PASSANT PAR LA CNUCC, LE COMMERCE PRIME SUR LE CLIMAT !

Ni le préambule, ni les chapitres du CETA ne font mention explicite de l'urgence climatique ou de l'Accord de Paris. On n'y trouve donc aucun objectif de réduction d'émission de GES, de réchauffement global à ne pas dépasser ou d'objectifs généraux visant à décarboner l'économie. Le CETA ne fait pas qu'ignorer le changement climatique, il aggrave également le phénomène. Car selon les données de la Commission européenne elle-même, le CETA accroît les émissions de GES. Plus on accroît les flux du commerce international, plus on augmente les émissions de carbone. De plus, le CETA va conduire à une hausse des investissements européens dans le pétrole issu des sables bitumineux, qui est une fois et demie plus émetteur de GES que les pétroles conventionnels, ainsi que dans les grands projets d'infrastructures pétrolières qui doivent permettre d'exporter ce pétrole.

Le CETA promeut et organise la libéralisation du secteur de l'énergie fossile. Le CETA ne comporte aucune exception concernant le secteur de l'énergie. Bien au contraire, cet accord privilégie le commerce traditionnel des matières premières au

détriment du déploiement des énergies renouvelables (non mentionnées dans l'accord), et en contradiction avec l'article 2 de l'Accord de Paris qui nécessiterait de restreindre l'exploration, la production et le commerce international des énergies fossiles.

Comme les autres accords commerciaux internationaux, le CETA fait passer le commerce et les profits des pollueurs avant la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. En effet, les règles commerciales internationales qui garantissent la libre circulation des capitaux, des biens et des services ont la priorité sur la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le CETA s'inscrit dans cet héritage qui conduit à ce que les mesures environnementales soient vues comme des discriminations arbitraires au commerce. Or, cette doctrine, fondée sur l'idée d'une synergie entre libéralisation commerciale et défense de l'environnement, est invalidée par l'analyse théorique et l'observation empirique.

Cette priorité donnée au commerce sur le climat se retrouve au sein même des négociations climatiques internationales. L'article 3.5 de la Convention-cadre sur le changement climatique de l'ONU établie en 1992 à Rio de Janeiro est extrêmement clair : il n'est pas question que "les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques [...] constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce". Le texte qui fonde les négociations sur le réchauffement climatique fait donc de la libéralisation du commerce et de l'investissement une réalité intangible et qui ne peut être remise en cause au nom de la lutte contre les dérèglements climatiques.

C'est une clef décisive pour comprendre le décalage croissant entre, d'un côté, la réalité de la globalisation économique et financière qui concourt notamment à une exploitation et une consommation sans limites des ressources d'énergies fossiles et, de l'autre, des politiques et négociations climatiques qui esquivent toute discussion sur les règles du commerce mondial. Ainsi, lors de la COP21, de nombreux lobbys industriels se sont mobilisés pour que les émissions de l'aviation et du transport maritime international ne soit pas couvertes par l'Accord de Paris . Ce pare-feu entre le droit des investisseurs et l'urgence climatique explique également pourquoi, depuis plus de vingt ans, aucun Etat n'a fait la proposition, dans le cadre des négociations sur le réchauffement climatique, de restreindre le droit des investisseurs en proposant un moratoire international sur l'extraction d'énergies fossiles.

Sans renégociation du Traité, aucune forme de veto ne sera introduite dans le CETA. Les promesses du plan gouvernemental présenté le 25 octobre dernier ne pèsent rien face à la réalité du droit dur existant et confirmé par le CETA : les mesures françaises, européennes ou même canadiennes de lutte contre le dérèglement climatique pourront toujours être contestées par les entreprises privées si elles contreviennent à leurs espérances de profit. Le plan gouvernemental n'inverse pas la logique du CETA : les intérêts à court terme des acteurs économiques, préservés par un droit dur et sanctionnable, priment sur les engagements climatiques. Il est temps d'inverser cette logique.

Pour aller plus loin : Rapport sur les conséquences du CETA sur le climat, https://france.attac.org/IMG/pdf/impacts_du_ceta.pdf



5. LES DANGERS DE LA NEUTRALITÉ CARBONE ET DES ÉMISSIONS NÉGATIVES

Si chaque année, l'atmosphère s'alourdit de milliards de tonnes de gaz à effet de serre qui ne peuvent être absorbés par les puits de carbone naturel (océans, forêts, terres), de nouveaux concepts ont récemment été introduits dans les négociations à ce sujet, comme les termes de « neutralité carbone » ou « zéro émission nette », qui sont interchangeables. L'article 4 de l'Accord de Paris a tenté de préciser la signification de ces termes en fixant pour objectif de

« parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la seconde moitié du siècle ». Le Plan climat de Nicolas Hulot présenté en juillet 2017 a d'ailleurs substitué un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 aux habituels objectifs de réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre⁶.

« ZÉRO ÉMISSION » ET « ZÉRO ÉMISSION NETTE », MÊME COMBAT ?

Les promoteurs d'une telle approche expliquent qu'un objectif de « neutralité carbone » est plus exigeant qu'un simple objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre puisqu'il exigerait que l'objectif soit atteint et qu'en plus, les émissions supplémentaires soient compensées. Pourtant, ajouter « net » à un objectif de réduction d'émission dénature l'objectif initial. Une fois la lutte contre le réchauffement climatique réduite à la maîtrise d'un élément séparé, le carbone, et à sa comptabilité la plus rationnelle et transparente possible, le principe de la neutralité carbone consiste à établir une comptabilité nette d'émissions qui s'appuie sur des « émissions évitées » (compensation) et des « émissions négatives » (capture).

Au lieu d'exiger uniquement des réductions d'émissions réelles, la comptabilité nette encourage la compensation carbone à une échelle globale et massive. Pour calculer la compensation des émissions effectives par des émissions « évitées », il faut créer une équivalence carbone qui permette aux projets « d'évitement » d'octroyer des droits d'émission venant compenser les émissions effectives. En ce sens, la neutralité carbone exprime le refus de la réglementation contraignante en matière d'émissions réelles et le recours, notamment, aux mécanismes de marché pour favoriser « les bonnes pratiques » et annuler les méfaits de l'activité. Outre toutes les manipulations et fraudes concernant le calcul des « émissions évitées », la compensation carbone pourrait mobiliser des milliards d'hectares de forêts et de terres arables au détriment des droits des populations locales, alors qu'elle ne permet pas de réduire les émissions effectives, les seules qui comptent en matière de réchauffement climatique. ¹⁶

PORTE D'ENTRÉE VERS LA GÉO-INGÉNIÉRIE À GRANDE ÉCHELLE ?

Les « émissions négatives » résultent d'une capture et d'un stockage des gaz à effet de serre une fois qu'ils sont relâchés dans l'atmosphère. Les puits de carbone « naturels », qui assurent cette tâche, se dégradent : les tronçonneuses et les incendies font reculer les forêts qui absorbent un tiers des émissions anthropiques, tandis que le réchauffement réduit la capacité des océans à dissoudre le CO₂ alors qu'ils captent un quart de ces mêmes émissions. Soumis à un réchauffement climatique intense, ces puits de carbone, auquel on peut rajouter le pergélisol, ne donnent d'ailleurs aucune garantie quant à leur capacité de capture et stockage de long terme.

La mise en évidence du fossé gigantesque entre le réel, les 3°C ou plus, et le souhaitable, les 2°C ou moins, conduit pourtant à une multiplication de propositions visant à développer des

pratiques de capture et de stockage de carbone (BECCS). Le dernier rapport du PNUE y consacre d'ailleurs un chapitre, le chapitre 7, « Bridging the gap - Carbon dioxide removal », qui évoque, pour la première fois dans un tel rapport, les techniques de géoingénierie, comme le renforcement de la capacité des océans à capturer le carbone. Non maîtrisées, peu performantes, coûteuses et dangereuses, ces techniques conduisent à disqualifier les objectifs de réduction des émissions anthropiques sans apporter la moindre solution à des problèmes majeurs tels que l'acidification des océans.

Derrière une notion rassurante, la neutralité carbone abrite une défaite politique - des réductions d'émission insuffisantes - qui pourrait être imaginativement compensée par des artifices comptables - la compensation - aux conséquences fortes sur les populations locales et par des prouesses techniques - les émissions négatives - non maîtrisées et certainement non maîtrisables.



6. EMMANUEL MACRON : 6 MOIS À L'ÉLYSÉE, 6 MOIS PERDUS POUR LE CLIMAT ?

« Make the Planet Great Again » s'est exclamé Emmanuel Macron en réponse à Donald Trump, invitant les climatologues du monde entier à venir s'installer en France pour travailler sereinement. Le hashtag a fait le tour du monde. Depuis, si Nicolas Hulot a présenté un Plan climat⁷ le 6 juillet dernier, avec certaines annonces qui se voulaient ambitieuses, la liste des décisions du gouvernement contradictoires avec cet engagement et avec l'objectif des 2°C de l'Accord de Paris s'allonge dangereusement :

- mise en application provisoire du CETA alors que la commission d'experts nommée par le gouvernement a montré que l'accord UE-Canada n'est pas climato-compatible⁸;
- nombreuses exemptions dans le cadre de la Loi Hulot sur les hydrocarbures (gaz de Lacq, droit de suite, primauté des intérêts financiers des industriels, etc) et refus de s'attaquer aux importations d'énergies fossiles⁹;
- prolongation du permis d'exploration d'hydrocarbures au large de la Guyane pour Total¹⁰;
- suppression (temporaire?) du Fonds Vert français pour la Polynésie et la Nouvelle Calédonie, à peine un mois après Irma et seulement quelques jours avant la COP23¹¹;
- validation de la révision à la baisse des ambitions climat de l'Union européenne¹² ;
- enterrement d'une taxe sur les transactions financières européenne ambitieuse et amputation de la TTF française¹³;
- légitimation des arguments des lobbys nucléaires sommant l'opinion publique de choisir entre l'ambition climatique et la fermeture des réacteurs pour repousser le désengagement massif du nucléaire nécessaire pour faire de la place aux énergies renouvelables¹⁴ ;
- refus d'accroître très significativement les financements pour le déploiement des énergies renouvelables dans le budget 2018, reconduisant les aides existantes ;
- refus de supprimer les niches fiscales (kérosène etc) soutenant les énergies fossiles dans le budget 2018, ce qui représente 7 milliards d'euros par an ;
- suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique¹⁵;
- réduction des financements pour les Territoires à énergie positive (TEPCV) ¹⁶;
- appel de la décision de justice empêchant l'entrée en service de la centrale thermique de Gardanne qui va aggraver la déforestation ¹⁷;
- soutien au projet de mine d'or en Guyane qui va contribuer à la déforestation¹⁸;
- aggravation des inégalités de revenus et de patrimoine avec le Budget 2018 alors que l'augmentation des inégalités va de pair avec une augmentation des émissions de GES ;

Derrière les discours se cachent donc une longue liste de décisions qui ne sont pas climato-compatibles et qui nous éloignent des objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris. Dès qu'on entre dans le dur, dès qu'il s'agit de prendre des mesures qui s'attaquent aux soubassements énergétiques de notre système économique, dès qu'il ne s'agit plus de se limiter à des mesures accessoires, alors Emmanuel Macron et le gouvernement tergiversent, reculent ou esquivent l'impératif climatique.



7. NOUVEAU RAPPORT - LE POIDS ÉCRANSANT DES LOBBYS GAZIERS SUR BRUXELLES

Nouveau rapport publié le mardi 31 octobre 2017 > [L'UE enlisée dans le gaz : les lobbies derrière la politique européenne de développement des infrastructures gazières](#)

RÉSUMÉ

Avec des moyens considérables - plus de 100 millions d'euros dépensés, mille lobbyistes enregistrés - les lobbies de l'industrie gazière ont organisé plus de 460 réunions de haut niveau avec les plus hauts responsables climat et énergie de l'UE ces trois dernières années. Le rapport retrace comment leur présence au cœur des instances européennes a conduit la Commission européenne et les États membres à reprendre à leur compte l'affirmation infondée selon laquelle le gaz serait un carburant "propre" complémentaire aux énergies renouvelables, justifiant la construction de nouveaux projets d'infrastructures gazières très controversés qui ne répondent ni aux besoins énergétiques ni aux exigences climatiques de l'UE. Les grandes multinationales françaises de l'énergie - Total, Engie et EDF - sont toutes impliquées dans des grands projets d'infrastructures gazières, et elles participent à l'offensive de lobbying de l'industrie à Bruxelles et dans les capitales européennes pour préserver

leurs intérêts. Le territoire français est directement concerné avec un nouveau terminal méthanier inauguré en 2017 à Dunkerque par EDF et deux projets de gazoducs, MidCat et Éridan, qui posent question de par leur coût, leurs implications pour les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que pour les risques environnementaux directs qu'ils comportent ». L'extraction et le transport des gaz conventionnels et non conventionnels, qui sont bien plus émetteurs de gaz à effet de serre qu'annoncés selon de nouvelles études, font que le gaz, loin d'être un compagnon des énergies renouvelables, en est le concurrent. Il est temps d'arrêter d'aggraver notre dépendance aux combustibles fossiles.

RECOMMANDATIONS

- Un moratoire sur tous les nouveaux projets d'infrastructures gazières, notamment dans le cadre du processus de sélection des projets d'intérêts communs (PIC) de la commission européenne ;
- Faire bifurquer les financements publics dont bénéficie actuellement le gaz vers la transition énergétique ;
- Introduire un pare-feu étanche entre les législateurs et l'industrie fossile au niveau national, régional et au niveau des Nations unies ;
- Mettre en place un registre de transparence contraignant pour parer la puissance de feu de lobbying de l'industrie à Bruxelles et dans les capitales européennes.



8. RÉFORME DU MARCHÉ CARBONE EUROPÉEN : 200 MILLIARDS D'€ SUPPLÉMENTAIRES POUR LES POLLUEURS

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont arrivés à un accord sur la réforme du marché carbone européen, ce mercredi 8 novembre. Une nouvelle fois, le résultat n'est pas à la hauteur du rôle de leadership que l'UE prétend incarner en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. L'UE s'entête à maintenir, coûte que coûte, un marché carbone européen qui a fait la preuve de son inefficacité. Elle préfère empiler des réformettes qui ne règlent aucune des faiblesses intrinsèques du dispositif plutôt qu'opérer une remise à plat complète de ce versant de sa politique climatique.

Avec les revenus de la vente - peu coûteuse vu la faiblesse du prix de la tonne carbone - d'une partie des quotas d'émission, les États membres pourront par exemple financer la rénovation et la modernisation des centrales au charbon. Là où l'impératif climatique devrait conduire à fermer ces centrales, le marché carbone européen va permettre de justifier la prolongation de leur existence : la Pologne, par exemple, pourra prolonger la durée de vie de ses infrastructures charbonnières vieillissantes grâce à ce dispositif. L'utilisation de ces

revenus pour prolonger la durée de vie des centrales au charbon, plutôt que financer le déploiement des énergies renouvelables, est totalement irresponsable.

Le financement du charbon n'est que la pointe de l'iceberg. Sur la période 2021-2030, les subventions aux plus gros pollueurs pourraient atteindre près de 200 milliards d'euros. Ainsi l'équivalent de 135 milliards d'euros de quotas d'émission pourraient être délivrés gratuitement, notamment aux producteurs d'acier et de ciment, encourageant ainsi les industriels à aggraver la dépendance de l'économie européenne aux combustibles fossiles. Ce faisant, le marché carbone européen profite beaucoup plus aux grands pollueurs qu'à la lutte contre les dérèglements climatiques, contribuant à ce que l'UE ne fasse pas sa juste part en matière climatique.

Ce n'est pas nouveau : le marché carbone européen a toujours été systématiquement utilisé comme un moyen de saborder les autres pans de la politique climatique européenne, comme l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables¹⁹. La liste est longue des

échecs, déboires et défaillances du marché carbone européen, alors qu'il n'a que douze ans d'existence. Inefficace, il ne permet pas de réduire suffisamment les émissions domestiques de GES de l'UE, le secteur privé veillant à ce que la pollution reste l'option la moins chère. Incapable de délivrer une incitation économique pouvant provoquer une transformation profonde du système productif, il encourage le statu quo et sert d'échappatoire au secteur industriel.

Avec cette réforme qui prolonge ses dysfonctionnements majeurs, le marché carbone européen confirme qu'il fait plus partie du problème que de la solution et la Commission européenne confirme qu'elle lui voue un attachement idéologique sans faille, déterminée qu'elle est à maintenir cet instrument comme l'un des piliers centraux de ses politiques climatiques.

RÉFORME DU MARCHÉ CARBONE



NE PERMET EN RIEN DE RÉSOUDRE LES DÉFAILLANCES STRUCTURELLES DU MARCHÉ CARBONE EUROPÉEN, QUI RESTE INEFFICACE ET INADAPTÉ AUX DÉFIS CLIMATIQUES

9. DÉLINQUANTS DU CLIMAT = DÉLINQUANTS FISCAUX ! LES METTRE AU PAS POUR FINANCER LE CLIMAT !

Total, Engie, Glencore, sont quelques-unes des multinationales du monde des énergies fossiles concernés par les révélations des Paradise Papers. Ce n'est ni une surprise, ni un hasard : elle traduit l'extrême porosité entre le secteur de l'extraction et du négoce des ressources naturelles avec les milieux d'affaires et les acteurs financiers. Les délinquants du climat, qui font tout pour prolonger leur rente de situation qui aggrave la crise climatique, sont devenus, par leur habilité à soustraire leurs profits aux régimes fiscaux et réglementaires, des délinquants fiscaux capables d'utiliser au mieux les avantages que leur procure une « planification fiscale agressive », dans cette zone grise où il est difficile de discerner le légal de l'illégal.

Ainsi, Glencore, qui vient d'annoncer investir des milliards d'euros dans le charbon²⁰ et qui est l'un des plus gros négociants de matières premières de la planète, dispose de 107 sociétés offshore qui lui permettent d'échapper à l'impôt tout en se prémunissant d'éventuelles poursuites judiciaires pour ses activités d'extraction²¹. Total, qui vient de racheter le Danois Maersk Oil et les activités GNL d'Engie, aurait utilisé sa trentaine de filiales aux Bermudes (sur les 900 qu'elle compte) pour faire remonter ses bénéfices jusqu'en

métropole sans être imposée²². De son côté, Engie s'est employée à soustraire au fisc plus d'un milliard de dollars de bénéfices suite à l'acquisition et l'exploitation de centrales à charbon extrêmement polluantes en Australie²³. Le tout en obtenant 500 millions de dollars d'argent public du gouvernement australien pour adapter ses centrales à la nouvelle taxe carbone en vigueur.

Les multinationales de l'énergie gagnent sur tous les tableaux : d'importants bénéfices tirés d'activités polluantes, une faible imposition grâce à l'utilisation de filiales offshore, un soutien infailible des pouvoirs publics au nom de la défense de l'activité industrielle. Au moment où il faudrait dégager des financements supplémentaires pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique qu'elles contribuent à renforcer, les multinationales de l'énergie grèvent les comptes publics en ne payant pas (assez) d'impôts et en obtenant trop de subventions publiques. Délinquance climatique et délinquance fiscale nourrissent le réchauffement climatique et l'insuffisance des politiques climatiques. Ces entreprises sont doublement coupables.

Quelques-unes de nos exigences sont :

- reporting public pays par pays pour lever tout à fait le voile sur ces pratiques.
- fin de l'impunité fiscale par le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale ;
- taxation des multinationales comme entreprises unitaires, sur la base d'indicateurs de leur activité réelle dans chaque pays, pour éviter les opérations de transfert.
- fin du principe de la responsabilité limitée pour qu'une entreprise multinationale soit reconnue comme une entité économique unique permettant que l'ensemble des activités des filiales relèvent également de la responsabilité de l'entreprise mère et, par conséquent, des États d'origine.

TOTAL

**156 MILLIARDS
D'€ DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN 2015**

**4,7 MILLIARDS
D'€ DE BÉNÉFICES
NETS EN 2015**

**0€ D'IMPOT SUR
LES SOCIÉTÉS EN
FRANCE**

L'IMPUNITÉ FISCALE CA SUFFIT

RENDEZ L'ARGENT


WWW.FRANCE.ATTAC.ORG


attac

10. 1 MILLION D'EMPLOIS CLIMAT : COMMENT CONJUGUER CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE ?

**Rapport « Un million d'emplois climat »
publié le 12 janvier 2017²⁴.**

La lutte contre le réchauffement climatique doit tenir compte « des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national ». C'est l'Accord de Paris qui l'affirme dans son préambule. Le rapport pose dans le débat public une proposition permettant de répondre à ces deux défis, l'accélération de la transition écologique et la lutte contre le chômage.

Les actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques sont trop souvent perçues comme contradictoires avec les objectifs de création d'emplois et de justice sociale. Or, il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte et conjointement, c'est en créant massivement des emplois dans la transition que celle-ci deviendra possible. Pour le dire autrement, il ne doit avoir ni chômeurs climatiques du fait de l'aggravation du dérèglement climatique, ni de chômeurs supplémentaires en raison des politiques de transition écologique.

De nombreuses études récentes montrent d'ailleurs l'effet positif pour l'emploi que l'on peut attendre de la mise en œuvre de politiques de transition écologique. En

s'appuyant sur ces données, ce rapport montre qu'une transition écologique riche en emplois de bonne qualité est possible et finançable. Autour de sept axes d'intervention, le rapport montre qu'il est possible de créer d'ici quelques années un million d'emplois nets dans les secteurs liés à la transition écologique. Pour un coût total de 105 Md € en rythme de croisière. Les demandes d'investissements et de dépenses privés et publics nécessaires pour y parvenir sont chiffrés à 105 Md€ en rythme de croisière.

- Créer 250 000 emplois à financement essentiellement public labellisés « transition écologique »;
- Créer 100 000 emplois « transition écologique » dans le service public;
- Investir dans les secteurs privés de la transition écologique pour créer 650 000 emplois;
- Résoudre l'opposition entre protection du climat et perte d'emplois dans les secteurs fragilisés par une reconversion qui doit être anticipée et territorialisée et une offre de formation adaptée;
- Assurer la qualité et la protection sociale des emplois de la transition écologique juste;
- Lancer des changements structurels pour adapter les emplois au cadre de la transition écologique;
- Conditionner les dispositifs de soutien au secteur privé à la création d'emplois de qualité en particulier dans des secteurs de la transition écologique.

PAS D'EMPLOIS SUR UNE PLANÈTE MORTE



**MAIS DES MILLIONS D'EMPLOIS
POUR UNE PLANÈTE VIVABLE**

www.emplois-climat.fr

11. PAS UN EURO DE PLUS POUR LES ÉNERGIES DU PASSÉ, FOSSILES OU FISSILES !

S'appuyant sur les projections de RTE et EDF plutôt que sur les scénarios alternatifs présentés dans le cadre du débat sur la loi de transition énergétique (LTE), Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé mardi 7 novembre qu'il ne respecterait pas la loi de Transition énergétique fixant un maximum de 50 % de nucléaire dans le mix électrique en 2025. Ce recul illustre la toute puissance des lobbys nucléaires et financiers sur le politique énergétique du pays.

Par son annonce qui le place hors-la loi, Nicolas Hulot reprend à son compte et légitime le discours éculé et infondé des lobbys nucléaires français sommant l'opinion publique de choisir entre l'ambition climatique et la fermeture des réacteurs nucléaires. C'est d'autant plus inacceptable que l'argument avancé - « l'objectif des 50 % de nucléaire conduit à une augmentation des émissions de CO2 du système électrique français » - est infondé : couplée à des politiques d'efficacité et de sobriété réellement ambitieuses, la fermeture des centrales nucléaires facilitera le déploiement des énergies renouvelables - en laissant de la place - et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le système énergétique pris dans son ensemble.

De fait, Nicolas Hulot n'a pas seulement repoussé l'objectif des 50 %, il hypothèque

sérieusement le déploiement des énergies renouvelables alors que les investissements dans les énergies renouvelables sont en baisse sur les deux dernières années en France et que l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron visait justement à « doubler la capacité en éolien et en solaire photovoltaïque d'ici à 2022 ». Nicolas Hulot et le gouvernement ne devraient pas se cacher derrière les arguments des lobbys nucléaires pour enterrer toute ambition en matière de transition énergétique.

Cette décision intervient alors que les engagements visant à ne plus explorer et exploiter d'énergies fossiles sur le territoire national ont été édulcorés par le gouvernement lui-même avec les nombreuses exemptions introduites au cours du débat parlementaire sur la Loi Hulot. En plus de concéder aux lobbys industriels une dérogation discutable pour le bassin de Lacq, le gouvernement a donné la possibilité à ce que des permis d'exploitation soient prolongés au-delà de 2040 dans le cas où les industriels démontreraient qu'ils ne peuvent pas rentrer dans leurs frais.

Aux objectifs ambitieux et appropriés initialement annoncés par le gouvernement, correspond une loi en demi-teinte bien éloignée de l'exemplarité totale attendue. En multipliant les dérogations et en refusant de s'engager sur la réductions des importations d'hydrocarbures (99 % de notre consommation), le gouvernement a préféré sécuriser les droits des détenteurs des permis plutôt que commencer à résoudre le défi de ce début de 21e siècle : faire en sorte que le droit des affaires, notamment le droit minier, la liberté d'entreprendre et le commerce international, soient enfin soumis à l'impératif climatique.

Le fait de ne pas dire « non » à la recapitalisation d'Areva, « non » à la poursuite - financièrement désastreuse - de la construction de l'EPR de Flamanville, « non » aux investissements nucléaires à l'étranger dans des projets inutiles et controversés, « non » au dangereux projet CIGEO d'enfouissement profond des déchets nucléaires à Bure, « non » aux exigences des lobbys pétroliers, « non » à de nouvelles régulations sur les importations d'hydrocarbures, traduisent le refus d'affronter les lobbys des énergies fissiles et fossiles et le refus de faire primer l'exigence écologique sur les rentes de situation dont ils disposent.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Note de décryptage : en partenariat avec l'Observatoire des multinationales : [« Nucléaire et finance : le pouvoir des lobbies contre la démocratie »](#).
- [Loi Hulot : sous l'impulsion du gouvernement, l'Assemblée nationale vote une loi en demi-teinte](#)
- « Pas un euro de plus pour les énergies du passé, fossiles ou fissiles » : mobilisation citoyenne les 10 et 12 décembre prochains, en parallèle du du Sommet international du climat à Paris, « One Planete Summit » : <http://pasuneurodeplus.info/>



NOTES DE BAS DE PAGE

1. Texte disponible ici : <https://blogs.mediapart.fr/maxime-combes/blog/081115/precop-lecart-entre-2-c-et-3-c-sappelle-un-crime-climatique>
2. <http://www.pbl.nl/sites/default/files/cms/publicaties/pbl-2017-summary-trends-in-global-co2-and-total-greenhouse-gas-emissions-2983.pdf>
3. Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre - Organisation météorologique mondiale, novembre 2017, <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/mont%C3%A9e-en-fl%C3%A8che-des-concentrations-de-gaz-%C3%A0-effet-de-serre-nouveau>
4. Organisation météorologique mondiale, novembre 2017, <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/marqu%C3%A9-par-des-ph%C3%A9nom%C3%A8nes-extr%C3%AAmes-record-2017-est-en-passe-de-figurer>
5. <http://www.unenvironment.org/fr/news-and-stories/communiqu%C3%A9-de-presse/les-gouvernements-et-les-acteurs-non-etatiques-doivent>
6. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>
7. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>
8. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_ceta_-_08.09.2017.pdf
9. <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/loi-hulot-sous-l-impulsion-du-gouvernement-l-assemblee-nationale-vote-une-loi>
10. <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/permis-offshore-prolonge-en-guyane-le-besoin-de-renforcer-la-loi-hulot>
11. <https://twitter.com/MaximCombes/status/925628026691387392>
12. http://www.lemonde.fr/conferences-climat/article/2017/10/16/les-europeens-reduisent-leurs-ambitions-sur-le-climat_5201497_5024922.html
13. <https://france.attac.org/IMG/pdf/plf2018-ttf-attac.pdf>
14. <https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/nucleaire-un-gouvernement-hors-la-loi-soumis-aux-lobbys>
15. http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2017/09/22/l-etat-supprime-les-aides-au-maintien-de-l-agriculture-bio_5189584_3234.html
16. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/tepcv-financement-amorce-hulot-baisse-29900.php4>
17. <http://www.laprovence.com/article/politique/4530020/hulot-fait-appel-pour-la-centrale-de-gardanne.html>
18. http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/10/30/macron-soutient-la-controversee-montagne-d-or_5207826_3244.html
19. Un nouveau rapport déconstruit les mythes du marché carbone européen, <https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/articles/un-nouveau-rapport-deconstruit-les-mythes-du-marche-carbone-europeen>

20. https://www.lesechos.fr/15/06/2017/LesEchos/22466-085-ECH_charbon---pourquoi-glencore-investit-quand-ses-rivaux-quittent-l-arene.htm
21. http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/09/paradise-papers-comment-glencore-exporte-du-burkina-a-la-fois-du-zinc-et-ses-benefices_5212774_3212.html?xtmc=total_paradise_papers&xtcr=1
22. http://www.francetvinfo.fr/monde/paradise-papers/paradise-papers-total-aux-bermudes-ou-les-benefices-de-loffshore_2456140.html
23. http://www.lemonde.fr/paradise-papers/article/2017/11/08/paradise-papers-le-tour-de-passe-passe-d-engie-pour-economiser-des-millions-d-euros-d-impots_5212202_5209585.html
24. Le rapport est disponible ici : <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-un-million-d-emplois-climat>

Il s'inscrit dans le cadre d'une campagne internationale existant déjà dans plusieurs pays, intitulée « One million Climate Jobs » visant la création massive d'emplois « climatiques ». Organisations partenaires du rapport : Alofa Tuvalu, Alternatiba, Amis de la terre, Collectif Roosevelt, Confédération paysanne, Emmaüs France, Fédération syndicale unitaire (FSU), Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), Réseau Action Climat, Union syndicale Solidaires. Avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme et de la Fondation Heinrich Böll Stiftung France.





attac